

Un nouveau site d'implantation de la chaufferie sera installé à La Source pour novembre 2012. (Montage : ville d'Orléans)

■ L'opposition et la majorité se sont véritablement affrontées hier soir sur deux sujets : le fait de ne pas avoir privilégié la géothermie pour chauffer le futur centre hospitalier et sur l'inévitable Arena.

L'opposition a margé du lion ! Vièblement raggrailardé par leur décision en tant que conseillers régionaux, Corinne Leveaux-Texeira (PS) et surtout, Jean-Philippe Grand (Verts) seraient bien choqué tout cru Serge Grouard sur deux sujets, hier soir, au conseil municipal. Mais le maire UMP, en faveur de la politique, a sorti ses griffes. Chacé, donc, le débat sur le chauffage urbain d'Orléans La Source. Le projet de nouvelle chaufferie biomasse, labellisé, à mettre en place par le concessionnaire SOCCOS, est écologique : 75 % de la chaleur vient grâce au bois, et un bilan carbone négatif à - 8.709 tonnes : excellent. Mieux : 13,8 % des Orléanais bénéficieront d'une réduction rétroactive au 1^{er} jan-

vier sur leur facture de 5 %, puis de + 11,8 % à partir de septembre.

60 ans de concession

Exultant, pourquoi le groupe des PS-Vers s'abandonnent (le PCF votant pour), Corinne Leveillé, Yveloise a remarqué qu'en votant un avenant octroyant douze ans de plus à la SOGOS « cela fera 60 ans de concessions pour chaque concession ? Est-ce une bonne gesture ? ». Olivier Carré en a déduit que l'opposition était « contre la bidasse » de tarification. Levée de bouillottes. Propos légers « sémantiques » de part et d'autre. Michel Martin, adjoint aux finances, a assuré que la tarification était dans la moyenne de 75 % des chauffeurs français et que le trésorier payeur général n'avait effectué aucune « remarque particulière ».

Jean-Philippe Grand, lui, aurait aussi voulu que le chauffage du futur hôpital sourcier soit issu non de la biomasse mais de la géothermie, en récupérant de l'eau par forage à 1.400 m de profondeur : « C'est l'un des axes qui nous fait émettre des

je ne vous comprends plus ! (1).
S'il y avait 55 abstentions, ce projet, formidable, ne se ferait plus.

Un autre projet auquel le maire tient, c'est bien l'Arena. La création du complexe sportif d'environ 10.000 places à l'île Arnault a déjà suscité le débat, alors que le maire ne le souhaitait qu'en avril : « A chaque jour suffit sa peine... ». Peine perdue. Dominique Lebrun a réclamé une étude sur l'emplacement aux Montées. Inutile car il s'agit d'une zone inondable classée A. « Nous ne pourrions réglementairement pas le faire », a asséné le maire.

Audace et courage

St Corinne Lereux-Tetzel dit regretter certaines investissements de la réunion publique de jeudi, elle a déploré les 100 millions d'euros « alors qu'on ne s'en avait annoncé 50 ».

Le maire a rappelé qu'il ne parlait pas de la construction de logements, mais de l'équipement social et des aménagements extérieurs. L'école socialiste a rétorqué : « Peut-être, sous doute, le projet est-il faisable en injectant suffisamment d'argent, mais est-il meilleur pour les habitants ? »

Jean-Philippe Grand a mis l'accent sur les difficultés de stationnement pour les jauges inférieures à 10.000. Et a proposé le site d'Hitchi, le maire qualifiant cette remarque « d'insupportable ».

ble » (le site entier n'est effectivement pas à céder) et « d'assortiments faibles ». Lorsque Corinne Laroche-Tekouin s'est inter-

Leveux : l'écriture s'est enrichie par l'apport d'un langage complexe sportif dans « la ville de taille moyenne », alors que les Parisiens disposent d'autres offres, allant jusqu'à parler de « vitrine artificielle ». C'est Olivier Carré, premier adjoint, qui s'est mis en colère : « C'est scandaleux. Un peu d'arbitraire ! »

que la manifestation, visant à déambuler à vélo dans les lieux et à l'intérieur de bâtiments orléanais, est payante. Marie-Cécile Ségouin, éditeur

De petits jardiniers
Les enfants à partir de 6

Taux d'imposition

Taux d'imposition
Les taux d'imposition ne changent pas : 20,99 % pour la taxe d'habitation ; 29,81 % pour le foncier bâti ; 39,60 % pour le foncier non bâti.

Carte scolaire
Le conseil municipal émet un avis favorable sur les ouvertures de classes à la maternelle Molère, et aux élémentaires Jean-Mermoz et Diderot. Il prend acte des fermetures de classes aux écoles maternelles Jean-Piaget et Pierre-Séguin ainsi qu'à l'élémentaire Nérin. Il émet un avis défavorable sur la transformation de structure d'accueil des moins de 3 ans, sur l'école Bastille-Bicher, en classe maternelle et primaire.

Conseil en bref

Pandas et vélos

Les Journées du développement durable bénéficieront, les 29 et 30 mai d'animations pédagogiques, d'ateliers et du Salon Enviro, d'un village de stands en centre-ville (incluant une exposition de 1.700 panneaux — correspondant au nombre de ces animaux dans le monde), ainsi que d'un premier Salon du livre développement durable (le 29). Des partenaires verseront 36.500 euros. Les animations coûteront 86.752 euros.

La dernière édition de Vélo tour aura lieu, elle, le 6 juin. Elle coûtera 40.000 euros à la ville (contre 30.000 en 2009) : ce qui a fait débat, d'autant que la manifestation, visant à déambuler à vélo dans des lieux et à l'intérieur de bâtiments orléanais, est payante. Marie Cugny-Segault, adjointe, a répondu que les 10.000 euros de plus étaient liés au fait qu'elle espérait monter la participation des Orléanais à 3.000 et que de nombreux tarifs réduits étaient proposés.

De petits jardiniers

Les enfants à partir de 6 ans pourront participer à des ateliers en cultivant un potage sans usage de produits phytosanitaires, au parc floral. Le dernier mercredi, de mars à octo-

Type d'imposition

Taux d'imposition
Les taux d'imposition ne changent pas : 20,99 % pour la taxe d'habitation ; 29,81 % pour le foncier bâti ; 39,60 % pour le foncier non bâti.

Carte scolaire

Le conseil municipal émet un avis favorable sur les ouvertures de classes à la maternelle Molière, et aux élémentaires Jean-Mermoz et Diderot. Il prend acte des fermetures de classes aux écoles maternelles Jean-Piaget et Pierre-Ségalle ainsi qu'à l'élémentaire Néocottin. Il émet un avis défavorable sur la transformation de la structure d'accueil des moins de 3 ans, sur l'école Bastié-Boucher, en classe maternelle ordinaire.

Le Caveau vendu

Huit contre, cinq abstentions : la mairie va vendre les locaux de l'ancien Caveau des Trois-Maries. Lieu mythique du temps de Pierre Richard, il avait été racheté en 2006 par la ville afin d'en faire un lieu consacré au jazz, mais s'est avéré trop coûteux, trop complexe techniquement. La gérance de l'Ange Vins café va le transformer en café-bistrot-bar à vocation culturelle à partir de

Baptiste Chagnols (PS) regrette le manque de lieux d'expression de jazz à l'année et le prix de la vente à 154.000 euros, soit moitié moins que les 300.000 euros que la ville avait déboursés en 2006 (il reste un T3 à vendre). Éric Valette, adjoint MoDem à la culture, a mis en avant les après-midi jazz au théâtre.